



Paris, le 20 décembre 2007

L'ARCEP AUTORISE LA POSTE A AUGMENTER LE PRIX DU TIMBRE DE 1 CENTIME D'EURO LE 1ER MARS 2008

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) vient d'autoriser La Poste à augmenter de 1 centime d'euro le prix du timbre. A compter du 1er mars 2008, le timbre passera de 0,54 à 0,55 euro, ce qui représente une augmentation de 1,8 % (1% en année pleine) depuis le 1^{er} octobre 2006, date à laquelle le prix du timbre avait été fixé à 0,54 euro pour envoyer une lettre de moins de 20 grammes en France en tarif prioritaire.

Cette hausse, nettement inférieure à l'inflation, est en deçà du price cap de 2,1 % autorisé par l'ARCEP pour la période 2006-2008 et qui plafonne les évolutions tarifaires des prestations relevant du service universel.

A 0,55 euro, le prix du timbre en France se situera dans l'exacte moyenne des tarifs européens pour l'envoi d'une lettre domestique alors même que La Poste assure 6 jours sur 7 (ce qui n'est pas le cas dans tous les pays européens) une mission de service universel la plus large d'Europe, avec un coût de collecte et de distribution plus élevé. Le territoire français est en effet le plus étendu d'Europe et la densité y est l'une des plus faibles.

Cette évolution tarifaire aura un impact très modeste sur le budget des ménages (un peu plus de 10 centimes d'euros par mois et par foyer, soit moins de 1,50 euro par an et par foyer).

Les entreprises qui ont accès aux produits de la gamme courrier industriel ne seront pas concernées par cette hausse, les relations commerciales entre La Poste et ces entreprises étant régies par des contrats commerciaux.

Cette évolution tarifaire vise trois objectifs :

- assurer le financement du service universel du courrier en France : 94% du chiffre d'affaires du courrier est dans le périmètre du service universel ;
- financer en partie le programme de modernisation du courrier, Cap Qualité Courrier, pour doter la France des infrastructures courrier les plus modernes d'Europe ;
- compenser partiellement la hausse du prix des hydrocarbures, dont l'impact sur les charges de La Poste s'élèvent à près de 30 millions d'euros sur la seule année 2007.

CONTACTS PRESSE GROUPE LA POSTE :

Presse écrite :

David DRUJON
01 55 44 22 36
david2.drujon@laposte.fr

Radios / TV :

Jacques Gourier
01 55 44 22 43
jacques.gourier@laposte.fr